

LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE POUR TOUS (ANI)

Suite à l'Accord National Interprofessionnel (l'ANI), les salariés de toutes les entreprises doivent bénéficier d'une mutuelle santé collective depuis le 1er janvier 2016.

Contrat responsable, les obligations de l'employeur... Vous aurez toutes les clés pour vérifier la bonne conformité des contrats de vos clients.

Enjeu de la formation

Maitriser le contexte, le contenu et les modalités concrètes de l'Accord National Interprofessionnel vis-à-vis de la généralisation de la couverture complémentaire santé pour tous les salariés

Objectifs pédagogiques

- Connaître le fonctionnement, l'objectif visé, les points de vigilance et les impacts clients de l'Accord National Interprofessionnel



2h

Programme

- Dans quelles conditions les contributions des employeurs destinées au financement des prestations complémentaires de retraite et de prévoyance sont-elles exclues de l'assiette des cotisations de sécurité sociale ?
- Quels sont les critères objectifs admis par le décret pour définir les catégories objectives ?
- Quelles sont les dispenses d'adhésion autorisées ?
- Quel formalisme doit accompagner la mise en place des régimes ?
- Quels sont les délais impartis aux entreprises pour se mettre en conformité ?
- Quels sont les principaux points à vérifier lors d'un audit des régimes existants ?